

RESOLUTIONS ADOPTEES AGO du 25/08/2017

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport général des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans leur intégralité, les états financiers de la Société arrêtés au 31 Décembre 2016.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du Rapport spécial des Commissaires aux comptes portant sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre au cours de l'année 2016.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux Administrateurs de la Société, quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve, pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, aux Administrateurs de la Société, des jetons de présence d'un montant de Mille (1.000,000) Dinars brut par Administrateur au titre de l'exercice 2016.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour répartir le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat net de l'exercice Report à nouveau bénéficiaire **Résultats reportés** -862 336,648 D <u>4 566 058,318D</u> <u>3 703 722,670 D</u>

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des commissaires aux compte, le cabinet NEJI FETHI et le cabinet United Experts in Management & Auditing « UEMA » pour la certification des comptes individuels de la société et ce pour une durée de trois (3) ans s'achevant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants : Monsieur Jamel AREM, Monsieur Mohamed Walid AREM et Monsieur Mehdi AREM et ce pour une période de trois (3) ans s'achevant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une durée de trois (3) ans, l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour l'intervention, au niveau du marché financier, en vue de réguler le cours des titres STEQ et ce dans le cadre des dispositions de l'Article 19 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère, autant que besoin, tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités ou tous les dépôts prescrits par la législation en vigueur.